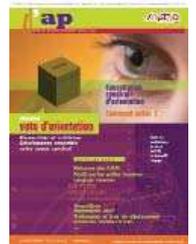
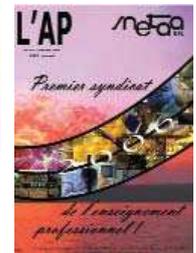
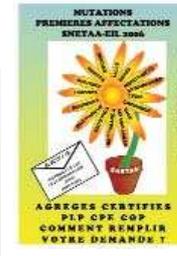


## TROIS ANNÉES A RASSEMBLER POUR RENFORCER LE SNETAA TROIS ANNÉES A PESER POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL TROIS ANNÉES D'ACTION, DE COMBAT AU QUOTIDIEN



# SOMMAIRE

## VOTEZ L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

p. 2

## ÉDITORIAL

p.3

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Une équipe nationale  
au service des adhérents  
p. 5, 6, 7 & 8

Un flot de modifications  
lourdes de conséquences  
p. 8, 9, 10, 11 & 12

Le SNETAA : défendre le  
service public, défendre  
les PLP  
p. 12, 13 & 14

Propositions de  
modifications des statuts  
p. 15 & 16

## RAPPORT FINANCIER

p. 17, 18, 19 & 20

AP N° 485 / MARS 2007 /

**Comité de rédaction :** 74, rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 /  
Fax 01 47 83 26 69 / snetaa@aol.com /  
www.snetaa.org /

**Directeur de la publication :**

Christian Lage / **Commission paritaire :**  
CPPAP 0110 S 07264 - ISSN 1273-5450 /  
**Impression :** au siège 74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

le premier syndicat de l'enseignement professionnel

**snetaa**  
e.i.l.

# Votez l'enseignement professionnel !

Syndicat Snetaa-EIL  
74, rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15  
Tél. 01 53 58 00 30  
Fax 01 47 83 26 69  
www.snetaa.org  
snetaanat@aol.com

PLP, certifiés, Agrégés

## UNE REVENDECTION MAJEURE, REVALORISATION

La place des Profs, des CPE et autres dans la Société globale (1) dépend de trois critères :

### REVENUS

(pas seulement les salaires)

### PATRIMOINE

(immobilier payé et mobilier)

Taux d'intégration au

### MODE CULTUREL DOMINANT

En juin 2003, le journal "Le Monde" révélait le Rapport Euridyce (Observatoire de la place des Profs en Europe) et rappelait la Place des Profs Français dans l'Europe des 15 :

## Niveau de Vie des Profs : DERNIER !!!

Eloquent ! Non ?

## Avec un INDICE "INSEE" TRUQUÉ

(L'indice n'intègre l'Immobilier, le prix de l'Eau et des déchets qu'à hauteur de 7,2 % depuis 40 ans alors que, pour le Gouvernement, la part consacrée au Logement représente, à elle-seule, 20,4 % des revenus des Français...)

Nous avons perdu 30 % de pouvoir d'achat en trente ans...

## NOTRE CREDIBILITE DEPEND DE CE QUE NOUS GAGNONS

dans notre Société largement dominée par l'Argent

## NOTRE DIGNITE SOCIALE DEPEND DE NOTRE DIGNITE PROFESSIONNELLE

Il faut :

- abandonner les discours misérabilistes "on n'est pas si mal que ça", "y'a pire que nous",
- être crédible
- dénoncer les campagnes anti profs
- et exiger la

## REVALORISATION ET RATTRAPAGE MINIMUM DE 10 %

pour les 73 000 PLP, les 275 000 Certifiés, les 11 000 CPE et les 50 000 Agrégés

Au lieu de proposer un FINANCEMENT PUBLIC DES SYNDICATS dits OFFICIELS (dénoncé par le SNETAA) le Gouvernement aurait mieux à faire en REVALORISANT FINANCIEREMENT LES PERSONNELS.

(1) : lire "FRANCOSCOPIE" de Gérard Mermet pour avoir plus de précisions.

74 rue de la Fédération - 75739 PARIS Cedex 15

Tél : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69 - Internet : www.snetaa.org - E-mail : snetaanat@aol.com



**CHRISTIAN LAGE**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chers collègues, chers adhérents,  
C'est avec un retard certain que vous recevrez ce document pourtant statutaire avant le congrès académique, comportant le rapport d'activité national, le rapport financier. Ces différents rapports sont soumis aux votes des adhérents dans les congrès académiques.

naux élargis ont pu débattre des différentes périodes d'activité qui ont d'ailleurs été votées. Ces votes ont exprimé toute la confiance que vous mettiez dans vos responsables académiques et nationaux qui vous ont rendu compte en toute transparence. Ces réunions se sont traduites aux yeux de tous par des textes qui ont renforcé et encadré nos résolutions. Le rapport d'activité triennal n'est donc pas une surprise, il poursuit dans cette orientation. Le complément au rapport d'activité en ouverture du congrès national permettra d'amorcer nos débats et nos travaux.

**“C'est avec  
l'acceptation des  
différences  
que l'on peut  
vraiment  
construire  
sur les valeurs qui  
nous rassemblent.”**

J'en assume toute la responsabilité mais je dois vous dire que si c'est un document statutaire donc nécessaire, il n'a pas été forcément ma priorité. De plus des soucis au siège ont perturbé notre rythme de travail. Pourtant, dans les deux cas, j'ai choisi ainsi que toute l'équipe nationale de privilégier nos adhérents, c'est-à-dire vous. Ainsi vous avez pu recevoir notre AP de janvier-février avec son dossier, ses informations. Nous avons par ailleurs voulu élaborer un répertoire de nos mandats et résolutions à votre destination pour bien amorcer les débats du congrès national.

Je tiens donc à vous remercier de votre patience et surtout de votre confiance. Cela correspond à ma vision du syndicalisme qui est faite de l'écoute de l'autre, de son respect. C'est avec l'acceptation des différences que l'on peut vraiment construire sur les valeurs qui nous rassemblent. C'est ainsi que chacun doit contribuer à l'élaboration de nos mandats. Toutefois, s'il y a un temps pour le débat, celui-ci est clos par le vote majoritaire qui tranche. La décision s'impose à tous et chacun doit la porter. C'est bien la volonté de faire vivre au quotidien notre syndicalisme basé sur les adhérents. Car c'est bien vous qui constituez la force du SNETAA et maintenez sa force et sa crédibilité.

Les différents rapports doivent être discutés, vous avez bien votre mot à dire. Vous en avez l'occasion et ce dans une organisation au climat apaisé où chacun maintenant s'exprime. Mon choix, nos choix ont bien été ceux du rassemblement de tous où chacun à sa place. Ainsi, nos conseils nationaux et conseils natio-

Merci à tous pour votre engagement, merci encore pour votre confiance.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



Le congrès national du SNETAA aura lieu du 21 au 25 mai à La Léchère (73) à côté de Moutiers, Albertville, dans l'académie de Grenoble. La réunion de cette instance doit aussi nous permettre d'avoir une pensée pour tous les adhérents, militants et amis qui nous ont quittés pendant cette période. Nous ne pouvons ainsi qu'avoir une pensée particulière pour Jean-Michel Queraud et Jean Paccou que nous n'oublions pas.

Nous remercions l'équipe de l'académie de Grenoble autour de son secrétaire académique Stanislas Vallée pour avoir accepté de nous accueillir. C'est d'ailleurs tout un symbole puisque cette académie avait connu un certain nombre de vicissitudes liées à notre histoire récente. Elle a aujourd'hui retrouvé, après que le flambeau ait été maintenu par Nicole Mathieu, autour de cette équipe rajeunie et dynamisée une efficacité syndicale qui montre que le SNETAA est bien là, bien ancré dans le paysage syndical dans lequel il a retrouvé toute sa place.

Ce congrès national est un moment très important pour la vie démocratique de notre organisation. Il correspond à un moment de rencontres privilégiées et surtout de débats. Ces débats ont été amorcés dans le cadre des congrès académiques. Ils montreront que le SNETAA fort de ses responsables actuels a su s'ingénier à renouveler ses militants et confier des responsabilités à de nouveaux militants.

Ce rapport d'activité, s'il est certes un exercice obligé, reprend les grandes lignes de ce que nous avons vécu ces trois dernières années. Il montrera qu'en trois ans, nous avons connu :

-> une accélération de la volonté de réforme du ministère initiée par le rapport Thelot mais avec surtout la loi Fillon dont à la rentrée prochaine nous verrons les dernières applications.  
-> la politique éducative du Ministère de l'Education Nationale est orchestrée autour du

soi-disant " dialogue social " renforcé sauf que celui-ci correspond dans le meilleur des cas à une information et non à une discussion avec échange d'arguments. C'est la logique du " j'ai raison et vous n'avez pas à discuter mais à appliquer ". C'est surtout la remise en cause du paritarisme à tous les niveaux et en tous lieux. C'est le recours aux rapports, aux audits qui émanent d'experts comme si les personnels et leurs représentants n'avaient aucune légitimité et ne savaient pas ce qui est bon pour eux, comme ce qui est néfaste. C'est un nouveau " pilotage " ou management uniforme de notre administration au service de la modernisation de l'Etat.

-> ces réformes sont conditionnées aujourd'hui par la seule volonté d'économie. C'est toute la mise en œuvre de la nouvelle procédure budgétaire qu'est la LOLF. Nous ne nous trompons pas. Il ne s'agit pas seulement d'un outil technique mais d'une modification complète de valeurs et de philosophie budgétaire. Ainsi est décliné aujourd'hui le triptyque : objectifs, évaluation, performance. Cela engendre le recours aux aides de ceux qui sont chargés de mettre en œuvre qu'ils soient volontaires ou contraints. C'est donc l'application de l'inégalité de traitement des fonctionnaires avec l'instauration du mérite. Ce mérite recouvre seulement la volonté de ne plus considérer ou augmenter tous les fonctionnaires de la même manière mais obéit à l'argument financier : il n'y a plus assez d'argent (disent-ils) pour augmenter tous les fonctionnaires en même temps. De toutes façons, c'est bien puisque l'objet est aussi de supprimer un maximum de postes de fonctionnaires.

-> Face à cette situation, le SNETAA s'est mobilisé dans l'action mais il a dû le plus souvent le faire dans le cadre de la défense et de la préservation des acquis. Effectivement, devant la dégradation des conditions de travail, la déréglimentation généralisée avec la remise en cause de nos statuts, il a fallu tenter de préserver l'essentiel. La période écoulée a donc été

**Le SNETAA a donc mis comme priorité la nécessité de communiquer pour faire savoir et surtout pour montrer ce que nous sommes.**

très difficile. Il semblerait, comme dit l'adage populaire qu'il n'y a plus de " grain à moudre ". Pour autant, le SNETAA n'a pas baissé les bras et a obtenu quelques petites avancées, comme par exemple, le dédoublement en langues en terminale Bac. Pro. Il n'a jamais renoncé car les difficultés du métier, les difficultés des PLP, n'ont jamais été aussi grandes.

Depuis trois ans, le SNETAA s'est réorganisé pour véritablement mettre l'adhérent, c'est-à-dire vous, au seul centre de ses préoccupations. Il se veut syndicat d'adhérents, il met en accord ce principe. De plus, le SNETAA n'a que les cotisations de ses adhérents pour vivre, il ne perçoit aucune subvention de l'Etat ou aide d'une Région. C'est bien sûr le gage de son indépendance même si financièrement, c'est lourd à porter. C'est, pour l'instant, un choix qui nous laisse toute notre liberté et ne nous fait dépendre de personne si ce n'est de vous-même : c'est notre responsabilité commune.

Je suis très heureux et très fier de pouvoir, après ce premier mandat de trois ans, vous présenter au nom du Secrétariat National ce rapport d'activité. Il l'est aussi au nom de l'équipe nationale et de ses militants qui n'ont jamais compté ni leur peine, ni leur investissement pour son efficacité. Il l'est aussi au nom du bureau national qui prend toute sa place d'organe de décision et de débat au service des adhérents. Il l'est aussi au nom des responsables académiques qui par leur action et leur implication ont contribué à toutes les actions nationales qu'ils ont relayées ou initiées à partir d'actions locales. Ce rapport d'activité est bien, même s'il paraît succinct, le passé récent de ce que nous avons fait ou voulu faire. Il montre surtout que si du chemin a été parcouru, il en reste encore beaucoup à faire. Cette route ne sera possible que si nous sommes unis, rassemblés et mobilisés. Il faut aussi que nous sachions accueillir les nouveaux collègues et retisser les solidarités. Nous devons réapprendre à dépasser l'individuel pour recréer du collectif, seul élément constructeur de rapports de force en faveur des personnels.

Le congrès qui se réunira au mois de mai devra donc s'interroger sur la pertinence et l'actualité de nos mandats. Ainsi, ce congrès doit être un congrès de combat. L'enjeu est clair : l'enseignement professionnel a-t-il un avenir au sein de l'Education



nationale, tel que nous le connaissons ? Cette question ouvre aussi celle du sort des PLP. De plus, les échéances présidentielles auront eu lieu et les nouveaux responsables politiques devront affirmer clairement leurs positions sur notre secteur. Nous aurons eu des éléments puisque le SNETAA a choisi d'envoyer un questionnaire aux différents candidats.

Quel que soit le Président de la République, la politique éducative à mener posera la question de la place de la formation professionnelle initiale mais aussi celle de la formation tout au long de la vie du développement de l'apprentissage.

Nous ne pouvons pas envisager que les jeunes ne puissent plus avoir le choix de leur formation, ni d'un véritable parcours diplômant au prétexte d'une formation différée ou d'une pseudo seconde chance sans qu'il en ait eu une première.

## **UNE ÉQUIPE NATIONALE AU SERVICE DES ADHÉRENTS**

Ces trois années écoulées ont montré la volonté de redynamiser la syndicalisation. En effet, le SNETAA doit se renforcer pour affronter l'avenir mais surtout un SNETAA fort permet de faire entendre la voix de l'enseignement professionnel, la voix de ses personnels. C'est pourquoi l'adhérent est bien au centre de nos préoccupations.

Deux objectifs ont été menés à bien pour y répondre :

-> Redonner la fierté de l'appartenance à son syndicat, au SNETAA, à tous ses membres. Pour cela, une série de démarches a été menée pour rénover l'image du SNETAA. L'aboutissement a été la nouvelle charte graphique dont l'organisation s'est dotée avec de nouvelles couleurs et surtout une nouvelle formule de l'AP. L'AP, outil de liaison indispensable puisque servant de lien informatif, a changé. Il est devenu mensuel et contient systématiquement l'actualité et un dossier. C'est pour cela que cet AP Spécial congrès est un supplément délivré à tous les adhérents et qu'ils auront eu malgré tout un AP en janvier - février. L'AP est maintenant envoyé dans tous les établissements d'enseignement professionnel, qu'il y ait ou pas des adhérents. Nous espérons que vous en êtes satisfaits, même s'il est encore possible de l'améliorer.

La mise en place de la syndicalisation à la rentrée a été l'occasion d'harmoniser notre charte graphique à tous les éléments que vous avez reçus, notamment l'agenda. Il a par ailleurs été décidé d'offrir, depuis 2 ans, à tous les adhérents les carnets de bord. Le SNETAA a donc mis comme priorité la nécessité de communiquer pour faire savoir et surtout pour montrer ce que nous sommes. Cette communication est essentielle puisqu'elle correspond à notre carte de visite. Elle montre que nous savons nous interroger et nous adapter. Notre « vieux » syndicat a encore de l'avenir.

Si la priorité est donnée à l'adhérent, c'est parce qu'il doit à tout moment pouvoir joindre le siège national. C'est pourquoi avec la mise en place d'un nouveau standard et surtout avec la présence de nouveaux conseillers techniques, aujourd'hui, tous les adhérents ont un interlocuteur. C'est le développement du suivi et de l'accompagnement des adhérents qui fait que chaque adhérent peut être informé ou renseigné sur-le-champ ou en fonction de l'instruction du dossier dans les plus brefs délais. De septembre 2006 à février 2007, il y a eu plus de 5500 appels traités. Chacun a donné lieu à l'ouverture d'une fiche de suivi. Parmi les demandes, nombreuses ont été celles à propos de la fin d'activité avec la préparation de la retraite. Nous sommes aujourd'hui en capacité de renseigner les collègues et de les aider au calcul réel de leur pen-



sion. C'est un moment très important comme l'est celui de l'entrée dans le métier.

Ainsi, l'aide et le conseil pour les collègues débutants, pour leur reclassement, leur affectation, sont importants, notamment s'ils sont précarisés comme TZR. Le mouvement national à gestion déconcentrée (mutations) est toujours un moment difficile et important pour les collègues. Les commissaires paritaires nationaux se sont impliqués avec efficacité et dévouement, autour de l'irremplaçable Christian Guérin, pour trouver des solutions favorables à de nombreux collègues. Ils se sont par ailleurs démenés pour informer les adhérents de leur nomination. A ce sujet, le SNETAA continuera à respecter son éthique. Il n'accepte pas que certaines organisations décrédibilisent le rôle des commissaires paritaires, acteurs indispensables du paritarisme, en envoyant l'information à tous les collègues avant la tenue des réunions. Certes, nombreux sont les collègues qui auront l'information juste, c'est une simple évidence statistique. Mais c'est oublier que les commissaires paritaires agissent et font modifier les affectations et qu'ils combattent pour non seulement les améliorer mais faire respecter les droits des collègues. C'est un choix que nous ne pouvons pas accepter puisque c'est renoncer à tout travail d'instruction des dossiers et à tout combat pour les collègues. C'est à se demander pourquoi certaines organisations présentent des candidats, et pourquoi certains élus se contentent simplement de jouer les "postiers" sans remettre en cause les affectations réalisées par l'administration. Cela devait être dit car nous l'avons largement dénoncé. De la même manière qu'il est maintenant devenu difficile de se faire entendre et respecter par l'administration. Les commissaires paritaires nationaux ou académiques ne sont pas des gêneurs. Ils sont là pour défendre et préserver les intérêts des collègues. C'est pour cela qu'ils ont été élus. C'est la mission que les élus

du SNETAA ont acceptée et qu'ils entendent poursuivre.

Pour autant, le SNETAA doit continuer à se doter de tous les moyens actuels de communication, internet en est un. Il est maintenant bien maîtrisé et nous permet une réelle réactivité.

Il reste cependant à réactualiser le site national du SNETAA et ses émanations académiques. Celui-ci doit effectivement correspondre non seulement à notre image de premier syndicat de l'enseignement professionnel, mais aussi répondre aux besoins des adhérents. Il doit aussi contenir des informations mais aussi de véritables documents directement utilisables.

Aujourd'hui, l'enjeu de la communication est fondamental car l'administration a choisi de faire semblant de répondre aux personnels en leur laissant croire que leur cas est pris en compte individuellement. Le meilleur exemple de cela n'est autre que la mise en œuvre d'I-Prof. Cette liaison internet est maintenant développée comme interface de gestion de carrière entre l'administration et l'enseignant. Ainsi, c'est à l'enseignant à renseigner I-Prof, ce qui au passage permet à l'administration centrale de supprimer un grand nombre de postes d'administratifs. Nous pouvons y voir une volonté affichée de laisser accroire aux enseignants qu'ils peuvent régler leur problème, l'évolution de leur carrière directement avec l'administration, puisque c'est à partir d'I-Prof et des informations contenues que celle-ci gère maintenant l'avancement ou par exemple, le passage à la hors-classe. Cela laisse accroire qu'il n'y a plus besoin de conseils pertinents, plus besoin d'informations, en un mot, qu'il n'y a plus besoin de recourir au syndicat. A ce jour, certains collègues ont pu s'y laisser prendre. Nous pensons au contraire qu'il est encore plus nécessaire aujourd'hui d'être bien informés. Cela fait surtout partie d'une stratégie plus globale de la part de l'administration qui veut individualiser. Il est tellement plus facile de gérer un individu, en lui faisant miroiter son mérite donc en lui demandant plus de performance, en échange d'une éventuelle promotion plus rapide. C'est seulement oublier que c'est la mise en place



de l'arbitraire et du copinage car "vous" n'êtes plus considérés à travers vos droits. Cela conduit de plus au développement de nombreuses pressions, voire de certains harcèlements. Ne nous laissons pas piéger.

Le SNETAA a toujours démontré son efficacité pour la défense des collègues, c'est pourquoi il a voulu se doter des outils nécessaires à cela.

Ainsi, l'ensemble des responsables et des militants ont eu la difficile mission de préparer les élections professionnelles de décembre 2005. Ces élections étaient encore plus vitales pour le maintien de la crédibilité du SNETAA et de son rôle majoritaire. Effectivement, les élections professionnelles organisées tous les trois ans donnent l'état des lieux de la représentativité des différentes organisations syndicales. Il s'agit d'élire les commissaires paritaires nationaux et académiques, c'est-à-dire ceux qui participent à la gestion de la carrière des collègues car ils sont là pour faire respecter le bon droit mais aussi pour donner des informations et conseils pertinents. Encore une fois, et comme d'habitude, le SNETAA était confronté à l'opposition de toutes les autres organisations. Pour autant, la campagne est restée digne et le SNETAA a profité de ce moment particulier pour informer l'ensemble des PLP de ses valeurs, de ses positions.

Le 6 décembre 2005, les collègues se prononçaient pour le renouvellement de la confiance qu'ils avaient apportée au SNETAA. Ainsi, en dépit de certains pronostics ou des désirs de certains, le SNETAA avec pratiquement 33 % des voix demeurait bien le premier syndicat de l'enseignement professionnel et maintient ses positions. Rien que

cela matérialise un heureux succès. Ce résultat a ainsi permis de conforter la politique de l'organisation qui consiste à bien être au service de ses adhérents dans le cadre de l'analyse portée par les mandats du SNETAA.

Ce moment fort a permis aux responsables d'être présents dans toutes les académies pour rencontrer et débattre avec les adhérents. Effectivement, si l'adhérent est au centre des préoccupations de l'organisation, cela signifie qu'il faut aller vers lui : il doit pouvoir rencontrer ses responsables académiques et nationaux et en même temps toujours avoir un interlocuteur s'il s'adresse au siège national. Ainsi, tous les ans, des réunions académiques sont organisées pour que le débat puisse avoir lieu. Le SNETAA est et restera un syndicat de proximité. C'est ainsi que cela évite le faux débat entre ceux qui agiraient à la base et qui connaîtraient parfaitement les problèmes et ceux qui seraient au sommet et qui auraient perdu de vue la réalité du quotidien. Ce basisme n'est pas de mise au SNETAA puisque tous les militants à quelque niveau que ce soit sont bien sur le terrain et si on me pardonne l'expression : « les mains dans le cambouis ». Durant ces trois ans, les responsables nationaux, le Secrétaire général en tête, ont pu rencontrer et échanger avec de très nombreux collègues.

Par ailleurs, le Conseil national élargi comme ceux qui se sont déroulés à Trégastel (académie de Rennes) ou à la Bourboule (académie de Clermont) par la qualité de leur préparation et du travail d'accueil et d'encadrement matérialisé par ces sections académiques, ont aussi permis des moments d'échanges fructueux et conviviaux. Ce sont des rendez-vous annuels privilégiés, entre les congrès nationaux, ils permettent de compléter les mandats. Ce sont aussi des moments de rencontres fraternels car l'action syndicale doit aussi se construire en tissant des liens de la solidarité et de la convivialité. Chacun doit pouvoir s'exprimer, rendre compte de sa différence lors de débats au climat apaisé qui ne prennent en compte que la force des idées. Ainsi, chacun est respecté dans sa pensée, même si au bout du compte c'est une décision de la majorité et c'est justement parce que c'est une décision majoritaire qu'elle peut s'imposer à tous et à chacun et devenir la parole portée par tous les membres de l'organisation. Le respect



mutuel, l'écoute de la parole de l'autre, ont permis durant ces trois ans de faire évoluer nos mandats tout en respectant le fond de nos valeurs.

### **Un flot de modifications lourdes de conséquences**

La période a été inaugurée par la circulaire d'application sur les signes religieux à l'école. Le SNETAA a pris toute sa place dans ce combat pour renforcer l'école républicaine avec son principal pilier qu'est la laïcité. Ainsi, la rentrée 2004 a conditionné l'application de ce décret par la modification par tous les Conseils d'administration du règlement intérieur. Ce combat pour le respect de la laïcité est une constante que nous menons avec la plus grande vigilance. C'est pourquoi le SNETAA s'est associé à d'autres organisations pour fêter le centenaire de la loi de 1905. En décembre 2005, une soirée – conférence à la mairie du XX<sup>e</sup> à Paris en était le point culminant. Depuis, le SNETAA a observé avec inquiétude les volontés de modification de cette loi de 1905. Il a été plus que réservé sur la mise en place de la Commission Machelon autour du Ministre de l'Intérieur, M. Sarkozy, et il se refuse tout net à tout toilettage de la loi de 1905.

La période a aussi débuté avec un pré-rapport rendu public avant le rapport de la Commission Thélot. Celui-ci prévoyait notamment l'élargissement des missions des enseignants. Celui-ci intitulé « le miroir de l'école » publié au mois d'octobre 2004 a initié le grand débat sur l'école. Il devait servir et a servi d'introduction à la loi d'orientation sur l'école du Ministre de l'époque, François FIL-

LON. Ce rapport Thélot prévoyait des bouleversements du cadre structurel des établissements en modifiant son organigramme et en créant un directeur à la vie scolaire, un directeur des études, et un directeur technique. Il prévoyait aussi pour les enseignants deux temps : un, face aux élèves et un, avec d'autres missions comme le soutien et le suivi. Il demandait à ce que les enseignants puissent remplacer leurs collègues absents et il mettait en place l'évaluation annuelle après entretien avec le chef d'établissement. Enfin, Thélot prévoyait de dissoudre l'enseignement professionnel qu'il filiarisait dans des lycées techniques polyvalents. Ces thématiques prennent aujourd'hui une résonance "toute savoureuse" surtout si l'on voit bien que la loi Fillon en a repris les plus mauvais aspects. Le SNETAA a vu dans ces différents éléments un avenir funeste pour l'enseignement professionnel condamné à très brève échéance notamment dans sa version de formation initiale que nous connaissons.

Le SNETAA a donc pris toutes ses responsabilités et il a donc appelé seul les personnels de l'enseignement professionnel à une action spécifique dans ce secteur, le 1<sup>er</sup> février 2005. Le résultat de cette action fut certes très modeste mais il a permis de montrer la détermination de notre organisation. La loi d'orientation sur l'école de François FILLON a été votée le 24 mars 2005. Toutefois, celle-ci n'était pas au bout de ses vicissitudes car après que le gouvernement l'ait fait passer en force dans le cadre d'un vote bloqué, le Conseil constitutionnel censurait les articles 7 et 12 de cette loi, c'est-à-dire qu'il sanctionnait les éléments du rapport annexé.

Le gouvernement Raffarin s'achevant en juin 2005, FILLON fut remplacé par Gilles de ROBIEN qui décida dans un premier temps d'écouter et de différer le premier décret d'application de la loi FILLON. Pour autant, le nouveau ministre appliquera cette loi puisque patiemment à la rentrée 2007, l'ensemble des décrets auront été publiés. Il en va ainsi de :

la réforme des IUFM qui passent à l'Université,  
du Conseil pédagogique,  
de la nouvelle obligation de service d'enseigner en apprentissage.

C'est ce dernier point qui a provoqué les plus vives réactions de notre organisation qui avait mis en



œuvre une intersyndicale sur le secteur de l'enseignement professionnel avec la préparation d'une pétition sur le démantèlement de l'enseignement professionnel.

Cependant tous les efforts déployés pour arriver à un texte unitaire ont été vains puisque le SNETAA n'a pas pu apposer sa signature au bas de ce document qu'il avait pourtant largement initié. En effet, les autres organisations ayant refusé de condamner clairement l'enseignement en apprentissage par les PLP. Le SNETAA refuse toujours la concurrence de ce mode de formation car il refuse au nom de la laïcité la sujétion de l'entreprise sur la formation car pour qu'il y ait apprentissage, c'est qu'il y a apprentis, c'est-à-dire un contrat de droit privé passé entre un individu et une entreprise. Pour le SNETAA, il ne peut y avoir de recours à l'entreprise si le jeune n'a pas reçu auparavant une première qualification et l'Education nationale doit rester maître d'œuvre du cahier des charges dans la relation partenariale avec l'entreprise. Enfin, la menace de déréglementation statutaire pointait son nez. Elle est là aujourd'hui avec la tentation de la globalisation et de l'annualisation des services. C'est cependant ni plus ni moins que la conclusion de l'audit de l'Inspection générale des finances sur la carte de formation professionnelle qui trouve là qu'il y a matière à plus de 7000 suppressions de postes mais aussi et surtout il demande une grande souplesse de gestion des personnels et pour cela il recommande l'annualisation et la globalisation (comme par hasard), comme une nécessité pour développer l'apprentissage dans les lycées professionnels. Celui-ci n'est effectivement pas calqué sur le système scolaire. Les collègues, voire les autres organisations, ne

pourront pas dire qu'ils ne savaient pas. Le SNETAA l'a expliqué depuis longtemps déjà.

Le SNETAA a aussi depuis joué son rôle d'information puisqu'il a consacré un numéro spécial d'AP(n° 475) de février 2006 au remplacement et un dossier spécial Conseil pédagogique dans l'AP de février 2007.

Dès la rentrée 2005, le SNETAA organise la résistance à la mise en œuvre des décrets de ROBIEN pour l'application de la loi FILLON. La loi FILLON matérialisée par des décrets de ROBIEN, il y a donc continuité évidente. Elle modifie le fond de la vie structurelle de nos établissements même si pour l'instant on ne s'en rend pas suffisamment compte. L'obligation de remplacement, la participation au conseil pédagogique sont autant "d'amicales" pressions mises sur les enseignants pour que ceux-ci ne puissent pas refuser. Il en va de leur évaluation, c'est-à-dire de la détermination par le chef d'établissement de leur implication ou plus exactement de leur mérite. Le fond de nos établissements est structurellement modifié car c'est l'application à ce niveau local de la LOLF avec le renforcement de l'autonomie de l'établissement. Mais cette autonomie n'est surtout pas sans contrepartie car elle est aujourd'hui liée à la rentabilité. C'est l'arrivée à l'école de tout ce vocabulaire véhiculé par l'idéologie libérale anglo-saxonne qui stipule que des crédits sont accordés à qui fixe des objectifs, en détermine l'évaluation en fixant des critères ou indicateurs qui permettent d'en établir la performance. C'est pourquoi la circulaire de rentrée de septembre 2007 est maintenant globalisée dans le cadre de cette logique. L'établissement a donc un contrat d'objectifs qui est passé entre l'établissement et le Rectorat. Les objectifs à atteindre sont déterminés dans un document pluriannuel. Il s'agit du projet d'établissement. Les éléments pédagogiques du projet d'établissement sont élaborés par les membres du Conseil pédagogique sous l'autorité du chef d'établissement qui au passage conquiert ce que nous avons toujours refusé de lui donner : la pédagogie. C'est pourquoi les établissements deviennent comme dans les pires études publiées par certains hebdomadaires, classés en fonction de leur performance. Ce n'est pas ce que nous attendons de l'école, ce n'est pas le rôle que nous voulons voir jouer par les PLP dans cette mauvaise comédie. Notre système éducatif risque d'être tota-



lement déséquilibré puisque seule comptera la place et la réputation de l'établissement, c'est-à-dire que l'on entre pleinement dans une logique du marché de l'éducation où les établissements deviennent des concurrents. Il y a bien peu de chance pour que la voie professionnelle qui a déjà si mauvaise réputation et qui souffre à tort d'une mauvaise image ne soit pas reconnue pour l'excellence du travail accompli auprès de jeunes en difficulté qui sont remotivés et remis sur la voie de la réussite, notamment après l'obtention d'un diplôme. Il s'agit là d'une logique de marchandisation de l'école que nous ne pouvons que récuser. Dans ce système, les personnels sont mis à mal car on leur laisse croire qu'ils seront traités individuellement et que s'ils se montrent de plus en plus zélés, ils verront leur carrière accélérée ou toucheront des primes alléchantes.

Là encore, l'histoire récente vient de démontrer toute l'injustice d'un système qui n'est pas basé sur des critères objectifs et nationaux d'évaluation. L'exemple n'est autre que la nouvelle gestion de promotion (NGP) avec le passage à la hors-classe. Deux ans après, ce système du mérite n'engendre qu'incompréhension, amertume, et injustice. En effet, c'est le soi-disant mérite qui permet de bonifier un barème par l'ajout de points donnés par le chef d'établissement ou l'Inspecteur. C'est maintenant l'administration qui peut choisir qui reçoit une promotion à la hors-classe. C'est une logique arbitraire que nous ne pouvons pas accepter. L'ancien système organisait la promotion à la hors-classe autour d'un barème national avec des critères objectifs et surtout il prévoyait une bonification pour l'ancienneté. Cela signifiait tout simplement que c'était une chance qui était donnée au plus grand nombre de pouvoir terminer sa carrière

en accédant dans les derniers mois à la hors-classe car seuls 15 % du corps peuvent être hors-classe. Donc pour qu'il y ait un flux d'entrée, il faut organiser un flux de sortie. Il y a bien là une volonté claire de l'administration d'entretenir la dépendance financière des collègues surtout à partir du moment où notre pouvoir d'achat a cruellement diminué. Là encore sur ce sujet, des salariales et de notre nécessaire augmentation de salaires par une véritable revalorisation comme en 1989 et un rattrapage a été porté par le SNETAA parmi les premiers.

La question du mérite donc des évolutions de carrière, donc des augmentations de salaires, est avant toute chose une question de moyens. Ainsi, chaque année le projet de loi de finances, dans le cadre de la LOLF annonce son cortège de suppressions de postes de fonctionnaires. Il semblerait que la volonté d'économie passe par la seule mesure de suppression de postes dans la fonction publique. C'est une évidence car au moment où vous lisez ce rapport, les académies appliquent la mise en œuvre de la carte scolaire qui est de plus en plus difficile à mettre en place suite à ces suppressions de postes qui aboutissent ou anticipent sur des diminutions de capacités d'accueil et/ou des fermetures de sections. Les PLP paient un lourd tribut à ces redéploiements. De plus, depuis trois ans le nombre de postes aux concours de recrutement des PLP a considérablement chuté mettant ainsi en cause la pérennité de certaines disciplines. L'interrogation est ouverte si l'on regarde le nombre de contractuels qui existent dans notre secteur. Là encore, la flexibilité est bien un moyen de gestion des ressources humaines.

Par contre, la formation des PLP est restée un sujet inquiétant depuis que la loi FILLON prévoit leur passage aux universités. Les IUFM n'avait pas rencontré notre adhésion, leur passage à l'université entraîne plus que de la suspicion de notre part. La question se pose réellement pour la formation des collègues de l'enseignement professionnel mais aussi pour ceux de l'enseignement général car il s'agit bien de la remise en cause de notre spécificité. Si nous sommes tous enseignants, nous ne faisons pas le même métier en raison des différents publics qui nous sont confiés, c'est-à-dire l'enseignement et la pédagogie ne sont pas les mêmes au collège, au lycée général, au lycée technologique,



au lycée professionnel. Il y a donc pour nous cette évidence : à publics différents, donc enseignants différents, donc formations respectant cette spécificité. Nous continuons à réfuter les zéloteurs du corps unique. C'est pourquoi nous sommes aussi par ailleurs attentifs au processus de l'orientation qui doit offrir un véritable choix de formation pour les jeunes dans des établissements de proximité qui offrent des sections différentes.

Le collège unique n'est plus le collège pour tous ainsi la réforme achevée des cycles au collège a condamné à mort les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technologiques en menaçant directement l'orientation vers le LP.

Dans ce nouveau schéma, l' AIS (Adaptation Intégration Scolaire) paraît-elle aussi menacée puisque la totalité des élèves pourrait être affectée dans les différentes classes du collège. C'est cette inquiétude qui nous a fait rencontrer le Ministre de l'Éducation Nationale. Il nous a assurés du maintien de la structure SEGPA dans les collèges car elle correspond bien à un besoin. La discussion a par ailleurs permis d'établir une différenciation entre adaptation et intégration. Les deux ne sont pas basés sur les mêmes postulats. De plus, l'intégration est basée sur d'autres moyens puisque correspondant à la loi de février 2005 sur le handicap. Par contre, les SEGPA demeurent menacées notamment par la volonté d'instaurer malgré notre résistance, les champs professionnels.

A cet environnement là, il faut ajouter un nouvel élément perturbant avec la publication d'une nouvelle circulaire le 29 août 2006. Celle-ci remplace la circulaire de 1996. La date de sa publication a pro-

voqué un effet de prise en compte avec un certain retard. En effet, celle-ci stipule que les jeunes élèves mineurs en situation de pré-professionnalisation ne peuvent plus utiliser les machines dites dangereuses. C'est une situation que nous connaissons bien puisque jusqu'à présent des dérogations étaient accordées, après visite médicale, par l'Inspection du travail. Ce nouveau texte empêcherait donc toute utilisation de machines dites dangereuses. C'est un élément paradoxal car tout professionnel sait que toute machine est par essence dangereuse. Le premier geste à faire et à acquiescer, c'est justement l'apprentissage de processus d'utilisation en toute sécurité. Le SNETAA a vu dans cette circulaire non seulement une remise en cause de notre pratique pédagogique dans ces enseignements, car ces élèves en grande difficulté ont un besoin réel d'utiliser la pratique comme remédiation mais aussi une volonté de déprofessionnaliser les SEGPA donc de remettre leur existence en jeu dans un terme plus ou moins long. Le SNETAA a donc réagi en demandant aux collègues de se mobiliser, en envoyant une lettre ouverte aux parents d'élèves, et en écrivant à tous les Présidents des Conseils généraux. Aujourd'hui, le ministère tergiverse et les pratiques académiques restent différentes. Nous maintenons notre pression pour essayer de faire débloquer la situation. Les élèves de SEGPA sont bien des élèves qui nous intéressent et qui ne peuvent pas et ne doivent pas être exclus du collège. Le public des jeunes en grande difficulté au collège nous intéresse, nous pensons qu'il peut avoir toute sa place en Lycée Professionnel.

C'est pourquoi nous avons aussi regardé avec la plus grande attention la mise en place de la troisième diversifiée. Nous nous sommes engagés résolument pour que les classes de 3<sup>ème</sup> avec la mention 6 h de découverte professionnelle aient lieu en L.P. A contrario, nous avons largement combattu la mise en place de l'apprentissage dit junior à 14 ans. C'est inacceptable même si pour beaucoup sans qu'ils osent le dire c'est la seule solution pour « délester » le collège des élèves difficiles qui cumulent difficultés scolaires et surhandicap social. Le refus de l'apprentissage junior s'accompagne pour le SNETAA de sa volonté de prise en charge par le LP de ces jeunes. Si échec scolaire il y a, c'est bien à l'école et à ses structures de tenter



de les résoudre et il est bien illusoire de penser que l'entreprise pourrait y remédier : l'entreprise n'a pas, car ce n'est pas son rôle, à être rédemptrice de l'échec scolaire.

Nous le répétons encore, ces élèves doivent avoir leur place à l'école non seulement parce que tout jeune est éducatrice mais aussi parce que le rôle de l'école est de former des salariés mais aussi et surtout des citoyens. Ils ont donc toute leur place à l'école et le Lycée Professionnel a démontré qu'il était tout à fait capable d'apporter remédiation, valorisation et retour du succès avec l'obtention de diplômes.

### **Avec le SNETAA : défendre le service public, défendre les PLP**

Tout ces engagements s'accompagnent d'un refus de la casse et du démantèlement du lycée professionnel. Chaque année qui s'écoule voit la diminution du nombre de lycées professionnels. Ils sont souvent remplacés par des lycées polyvalents : fourre-tout, attrape-tout. Justement, ce que nous ne voulons pas, c'est d'un tel établissement. C'est pourquoi nous menons depuis plusieurs années un combat contre le Lycée des métiers. Celui-ci orchestre le développement des filières ou de pôles d'excellence en réorganisant la carte scolaire sous prétexte de lisibilité. Il consacre dans un même établissement une filière et toutes les possibilités de formation. Nous refusons cette mixité car c'est la manière d'introduire l'apprentissage et nous savons bien par expérience que cela se matérialise toujours au détriment de sections de formation ini-

tiale. C'est pour cela que le Ministère de l'Education nationale a relancé le développement des UFA en LP à partir de la mise en place d'un CFA départemental ou académique virtuel. Le Lycée des métiers avec la mixité des publics, la filiarisation, est aussi accompagné par la mise en œuvre du CCF. En effet, on assiste aujourd'hui à une attaque sans précédent contre les diplômés. C'est bien sûr l'offensive habituelle du MEDEF qui souhaite remplacer le diplôme par la notion de compétence. Celle-ci définit l'employabilité. Depuis la signature de l'accord interprofessionnel national c'est aux salariés à démontrer l'adéquation entre leur employabilité et leur capacité à tenir leur poste de travail même si pour cela, il doit participer à une formation. La formation est ouverte par la création du DIF (droit individuel de formation) qui est en partie pris sur le temps de travail. C'est bien la volonté clairement affichée de flexibiliser la main-d'œuvre. C'est bien pour ça que le diplôme est un obstacle. Effectivement, le diplôme permet d'avoir une référence à un métier, à une convention collective, à un niveau de rémunération. Pour nous, le diplôme doit donc conserver toute sa valeur et rester national.

C'est pourquoi : le Lycée des métiers, mixité des publics, CCF, produisent des glissements vers la formation des jeunes qui serait donnée par les entreprises. L'enjeu reste bien donc l'enseignement professionnel comme formation initiale de qualité qui permet de construire un véritable parcours professionnel pour tous les salariés qui peuvent envisager une formation continue notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Cette formation continuée ne peut s'élaborer que si chaque individu possède à partir d'un socle de connaissances acquises par la formation initiale la possibilité d'évoluer professionnellement.

Face à ces menaces, à ces attaques, le SNETAA a toujours choisi l'action. Celle-ci s'est matérialisée selon diverses modalités. Le SNETAA n'a pas hésité à prendre ses responsabilités et à appeler les adhérents, les PLP, à mesurer la hauteur des agressions et la nécessité des réactions nécessaires à la même hauteur. Ainsi, localement, académiquement ou nationalement, de nombreuses actions ont été mises en œuvre : vœux dans les C.A., pétitions, regroupements, manifestations et grèves. Le SNE-



TAA renforcé par sa victoire aux élections professionnelles de 2005 a toujours souhaité se prévaloir de la confiance des personnels pour revendiquer cette première place et réaliser autour de lui donc du choix exprimé par le plus grand nombre, l'unité syndicale. C'est pourquoi il a choisi de relancer lorsque le besoin s'en faisait sentir, la mise en place d'une intersyndicale, soit dans son secteur, soit au niveau du second degré. Ainsi, le combat initié par le SNETAA dans le cadre du refus des nouvelles modalités de promotions à la hors-classe, a permis la constitution d'un large front du refus avec les autres organisations syndicales, puis tous les syndicats du second degré. De la même manière, l'unité syndicale a pu se constituer à l'initiative du SNETAA lorsque le Ministre de Robien a décidé malgré les artifices de toucher au cadre statutaire des décharges de 50. Les conséquences étaient évidentes avec les suppressions de moyens, les suppressions de postes, les dégradations des conditions de travail des personnels. Si les PLP ne bénéficient pas de décharge au titre du décret de 50 alors que le Bac Pro est maintenant une réalité. Nous en demandons pour améliorer les conditions de travail de l'enseignement général dans le cadre de la préparation des épreuves du Bac Pro, nous refusons toutefois que ce nouveau décret casse en plus nos logiques statutaires d'affectation et ne transforme les PLP en simple variable d'ajustement du second degré.

Le SNETAA a donc délibérément choisi de faire entendre la voix de l'enseignement professionnel, la voix des PLP, au sein du second degré. C'est pourquoi il a choisi de s'associer voire d'initier des intersyndicales afin que les PLP, l'enseignement

professionnel, puissent être entendus. C'est aussi un moyen de reprendre toute notre place dans l'environnement syndical de l'Education nationale. Ainsi, le SNETAA a pu signer de nombreux textes avec différentes organisations syndicales. Le seul enjeu c'est de constituer le rapport de force qui permet soit d'éviter des régressions sociales (dégradation des conditions de travail, déréglementation) soit d'obtenir malgré tout de nouvelles avancées. C'est effectivement une force que de pouvoir être écouté et respecté par les autres organisations syndicales surtout si nous ne partageons pas les mêmes valeurs. L'administration dans les académies comme au ministère ne s'y est pas trompée puisque le SNETAA est bien considéré comme un partenaire à part entière et il est à nouveau consulté sur tous les dossiers. Consulter signifie discuter, mais discuter n'est pas négocier, c'est-à-dire que le SNETAA s'est toujours interdit la co-gestion.

Pour affirmer davantage sa place dans le cadre français mais aussi pour continuer à défendre l'enseignement professionnel, public, laïque et de formation initiale, le SNETAA a aussi choisi de tisser de nouveaux liens au sein de l'Internationale de l'Education dont il est un membre fondateur. Il a donc repris toute sa place au sein du Comité paneuropéen de l'Internationale de l'Education (I.E.) : le CSEE. Il a participé à de nombreuses réunions en 2006 qui lui ont permis de nouer des contacts avec les syndicats européens qui s'attachent à la revalorisation et à la défense de l'enseignement professionnel. Ainsi, le SNETAA a rencontré à plusieurs reprises un syndicat allemand de l'enseignement professionnel, le BLBS. La confiance s'est installée entre les deux organisations qui ont décidé de produire une motion commune sur l'enseignement professionnel pour que celle-ci soit présentée et adoptée lors du prochain congrès de l'I.E. qui aura lieu en juillet 2007 à Berlin. c'est une première dont nous devons être fiers. L'Enseignement Professionnel sera porté par des organisations qui veulent son développement et sa promotion. En effet, nous savons aujourd'hui que les décisions mondiales, voire européennes, influent largement sur l'évolution de nos systèmes éducatifs (par exemple : processus de Lisbonne, Bologne...). C'est pourquoi le SNETAA entend jouer pleinement son rôle au niveau des instances européennes, le CSEE, et promouvoir l'enseignement professionnel au sein de l'I.E.

Le SNETAA a aussi choisi de considérer que les syndicats français devront aussi se faire entendre



au niveau de ces différentes instances en travaillant notamment sur les convergences. Nous espérons là encore que par le congrès mondial de l'I.E. de juillet 2007, les syndicats français pourront eux aussi présenter une ou plusieurs motions communes. Nous y travaillons actuellement, la question est de savoir si cela aboutira car nous ne ressentons pas les mêmes volontés de tous. L'objet jamais perdu de vue demeure bien le renforcement du SNETAA, c'est-à-dire l'expression de ses adhérents, la défense des PLP, de l'Enseignement Professionnel.

Lors de l'ouverture du congrès national, il vous sera présenté un complément à ce rapport d'activité qui permettra d'ouvrir certaines perspectives. Aujourd'hui des évolutions peuvent être nécessaires mais cela ne peut nullement être au détriment de l'enseignement professionnel et de son démantèlement. L'Etat et la Région doivent maintenir une offre de formation professionnelle diversifiée dans des lycées professionnels de proximité. C'est bien là l'enjeu de la carte des formations professionnelles. Les lycées professionnels ne peuvent pas toujours servir d'éléments de régulation pour le second degré. Aujourd'hui, nous devons clairement nous prononcer pour la séparation de la formation initiale et de la formation continue, de l'apprentissage dans le même lieu de formation. Ce ne sont pas ni les mêmes publics, ni les mêmes pédagogies. Il faut donc que nous persévérions dans notre refus de la mixité des publics. Il faut donc que nous maintenions la différenciation des lieux de formation. C'est seulement dans ce cadre et à ce titre que l'enseignement professionnel aura la possibilité de survivre, de se développer et c'est aussi dans ce cadre que les PLP pourront avoir un avenir.

Propositions de modifications  
des statuts adoptées par le bureau national  
du 15 février 2007 (unanimité)  
sur proposition de la commission  
des structures (unanimité)  
soumis au vote des congrès académiques  
et à l'adoption du congrès national

## I RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES APPLICABLES

Article 22

### Modification des statuts

Toute demande de modification des statuts devra, pour être recevable à moins qu'elle n'émane du Bureau National, avoir été adoptée à la majorité simple académique par au moins un cinquième des Bureaux académiques et parvenir au Secrétariat National au moins trois mois avant l'ouverture du Congrès National.

Les textes présentés sont soumis aux Congrès Académiques.

Ils ne peuvent être amendés qu'au Congrès National, la demande d'inscription d'amendement à l'ordre du jour doit recueillir, au préalable, le vote de la majorité d'un nombre de délégations qui ne saurait être inférieur à 7 académies ou territoires représentant a minima 80 délégués et membres de droit présents au Congrès



L'inscription à l'ordre du jour est acquise si l'amendement présenté recueille l'approbation d'un nombre de délégués supérieur ou égal à 50 % du total des délégués membres de droit statutairement prévus

L'adoption de l'amendement requiert la même majorité.

L'inscription à l'ordre du jour du congrès des amendements des modifications aux statuts demandée par le Bureau National, est de droit.

L'adoption des amendements requiert un nombre de voix favorables supérieur à 50 % du nombre total de délégués et membres de droit prévus au Congrès.

Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un Congrès, à la majorité absolue des suffrages exprimés, et à condition que les propositions de modifications aient été rendues publiques par le Bureau National un mois au moins avant les premiers congrès académiques.

Les modifications des statuts doivent être adoptées par le congrès National, article par article, puis globalement, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

## II PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS

\* en italique les propositions de modification

### 1 article 1

1 après : « personnels de l'enseignement » ajouter : « *général* »

2 après : « public et privé » ajouter : « *titulaires, non titulaires, en centre de formation, retraités ou pensionnés* »

### 2 article 26 A

après le 5eme alinéa ajouter :

*Le syndicat est national. Il dispose d'une personnalité syndicale, juridique, morale et financière unique. Ses comptes et trésorerie sont uniques. En conséquence les comptes et trésoreries académiques sont partie intégrante des comptes et trésoreries nationale. Le Règlement Intérieur en précise les modalités d'application.*

ARTICLES DES STATUTS EN CAS D'ADOPTION DES MODIFICATIONS SOUMISES AU VOTE

### 1 article 1

\*les passages en italique sont ceux soumis au vote

## Article 1: définition

Il est fondé entre les personnels de l'enseignement *général*, technique et professionnel, et les personnels d'Education, public et privé, *titulaires, non titulaires, en centre de formation, retraités ou pensionnés* adhérant aux présents statuts, un Syndicat qui prend pour titre : SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, ET DES PERSONNELS D'EDUCATION ; ACTION, AUTONOME. (SNETAA)

Sont opposables aux adhérents et aux dirigeants du syndicat les dispositions inscrites aux présents statuts ainsi que celles décrites par le Règlement Intérieur National. Ce dernier a pour objet de compléter et de préciser les statuts. Il ne peut ni les modifier ni les contredire, ni y contrevenir.

Dès lors qu'elles ne modifient, ne contredisent, ni ne contreviennent aux dispositions des statuts et du Règlement Intérieur National, sont également opposables les dispositions des Règlements Intérieurs Académiques ou Territoriaux adoptés régulièrement par les instances compétentes définies au Règlement Intérieur National. La conformité des Règlements Intérieurs Académiques est vérifiée, sur demande du bureau national, selon les modalités définies par le Règlement Intérieur National

L'accès au siège national et l'accès aux sièges académiques sont ouverts à tout collègue ayant mission de participer au développement de leurs activités ou à siéger comme représentant statutaire de l'organisation.

Le Conseil National arrête les modalités d'interprétation de l'article 1 des statuts. Il peut, dans ce cadre, prononcer l'association au SNETAA de syndicats à base territoriale, régionale, académique, départementale ou locale, et d'équipes syndicales territoriales, académiques, départementales, locales ou nationales.

La qualité d'association confère à leurs membres, selon des modalités définies par le Bureau National, l'utilisation du label et de la dénomination syndicale. Le Bureau National arrête les modalités matérielles et financières de l'association.

## **2 article 26 A**

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il rend compte de sa gestion au Congrès. Il doit tenir constamment à jour les comptes du syndicat

Il dispose à cette fin de la signature sur les comptes financiers nationaux du syndicat.

Les comptes sont apurés par une Commission de trois membres (et trois suppléants) qui ne peuvent siéger dans aucune autre instance statutaire nationale.



Les rapports de cette Commission sont communiqués au Congrès.

*Le syndicat est national. Il dispose d'une personnalité syndicale, juridique, morale et financière unique. Ses comptes et trésorerie sont uniques. En conséquence les comptes et trésoreries académiques sont partie intégrante des comptes et trésoreries nationale. Le Règlement Intérieur en précise les modalités d'application.*

Les Trésoreries académiques sont contrôlées les mêmes conditions que la trésorerie nationale par la Commission Nationale du Contrôle des Comptes.

La vérification des comptes académiques par les Commissaires aux Comptes académiques prévue par le Règlement Intérieur Académique ne se substitue pas à la règle ci-dessus.

Les Académies ne sont pas habilitées à encaisser directement les cotisations des syndiqués sauf pour les Territoires d'Outre-mer lesquelles sont transmises directement par le secrétaire de section ou à défaut par le secrétaire départemental, académique ou territorial pour les isolés au trésorier national

Aucun compte de placement de trésorerie ne peut être ouvert sous un autre nom que celui du SNETAA. Les comptes de trésorerie ou de placements des académies et des territoires des sections Outre-mer sont des comptes nationaux ouverts, par procuration.

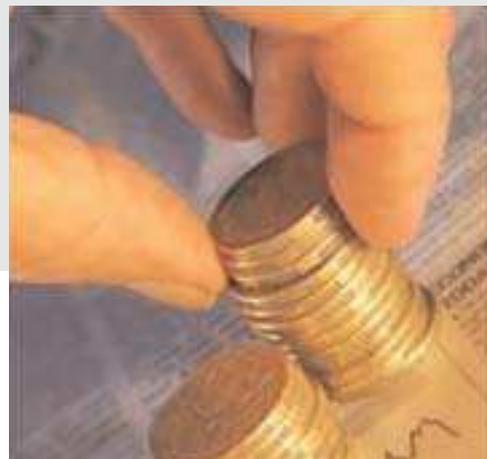
Le Secrétaire Général et le Trésorier National ont pouvoir de contrôle sur l'ensemble des comptes.

Les présentes dispositions sont valables pour la Métropole et les DOM. Les TOM feront l'objet de compléments spécifiques arrêtés par le BN.

Tout dépôt de statuts Outre-mer sous le nom ou le label de l'organisation syndicale requiert un délibéré du Conseil National.

# RAPPORT FINANCIER

COMPTES D'EXPLOITATION // ÉVOLUTION DES CHARGES // ÉVOLUTION DES PRODUITS // PARAMÈTRES D'ANALYSES SYNDICALES : CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2005-2006, CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2004-2005, CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2003-2004 // BILANS AU 31/08/2006, 31/05/2005, 31/08/2004 // COMPTES D'EXPLOITATIONS PRODUITS, PRÉCISIONS // OBSERVATIONS // FONCTIONNEMENT // RÉNOVATIONS // SÉCURITÉ // NOTE SUR LE PATRIMOINE

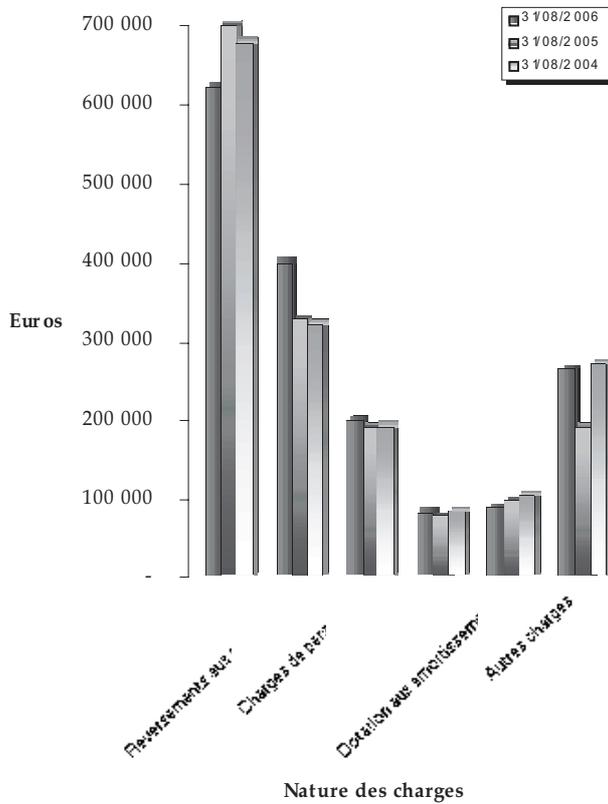


## COMPTES D'EXPLOITATION

Produits				Charges			
En euros	31/08/2006	31/08/2005	31/08/2004	En euros	31/08/2006	31/08/2005	31/08/2004
Cotisations adhérents	1 112 772	1 316 606	1 306 709	Frais d'imprimerie	115 823	64 465	78 359
Vente de publications	224 131	134 044	44 308	Achats non stockés (EDF,gaz, fournitures administratives)	51 541	38 134	54 987
Facturation des frais de gestion eIL	6 488	9 713	8 663	Variation de stocks de fournitures	1 032	-92	26
facturations des loyers	25 360	24 820	22 110	Charges externes	619 960	698 114	676 947
Vente de boissons	1 426	1 718	1 608	Impôts et taxes	19 083	21 793	8 020
Vente de restauration	3 450	5 187	11 610	Charges de personnel	197 106	188 680	189 318
Facturation de frais de participation à la fabrication de brochures	13 035	27 186	31 276	Charges sociales	80 250	73 863	80 564
<b>Total produits cotisations, ventes publications...</b>	<b>1 386 663</b>	<b>1 519 274</b>	<b>1 426 285</b>	Dotation aux amortissements	85 887	95 694	101 186
Reprise de provision et transfert de charges	10 394	0	0	Dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	30 599
Autres produits	86 110	20 302	61 793	Reversements aux académies	396 404	324 187	319 118
				Autres charges de gestion courante	44 438	7 117	32 414
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 483 166</b>	<b>1 539 576</b>	<b>1 488 078</b>	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 611 523</b>	<b>1 511 955</b>	<b>1 571 537</b>
Produits financiers	8 721	20 267	46 923	Charges financières	25 464	27 816	33 568
Produits exceptionnels	2 232	45 831	0	Charges exceptionnelles	3 684	27 771	29 588
Insuffisance	-146 551		-99 692	Excédent		38 133	
<b>Total</b>	<b>1 640 671</b>	<b>1 605 675</b>	<b>1 634 693</b>	<b>Total</b>	<b>1 640 671</b>	<b>1 605 675</b>	<b>1 634 693</b>

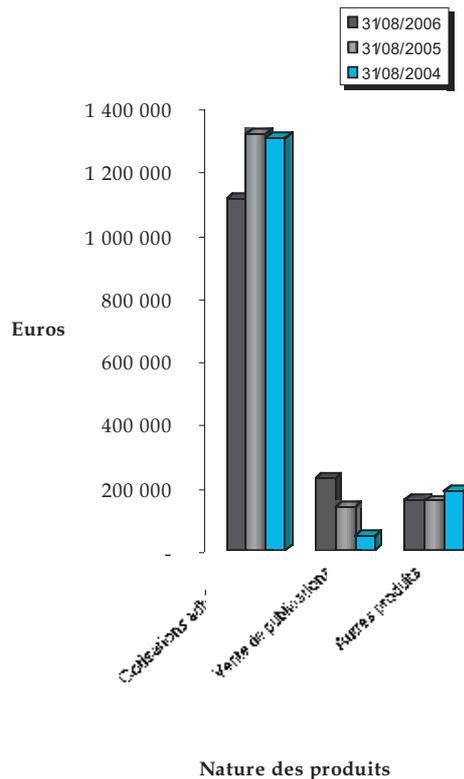
## EVOLUTION DES CHARGES

Evolution des charges 2004, 2005 et 2006



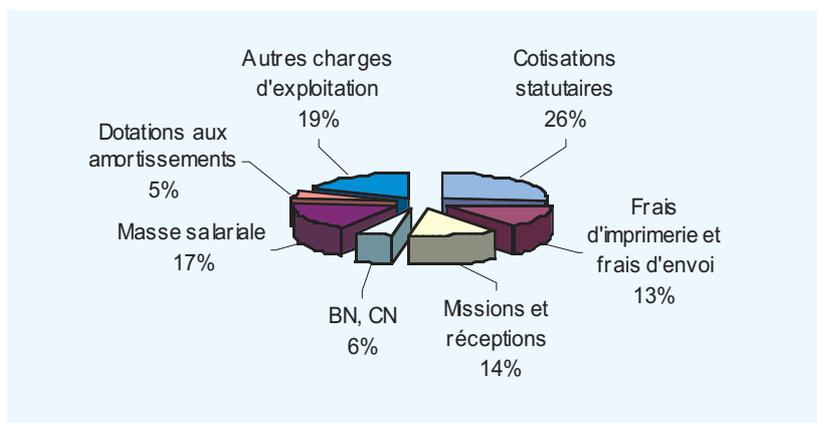
## EVOLUTION DES PRODUITS

Evolution des produits 2004, 2005 et 2006



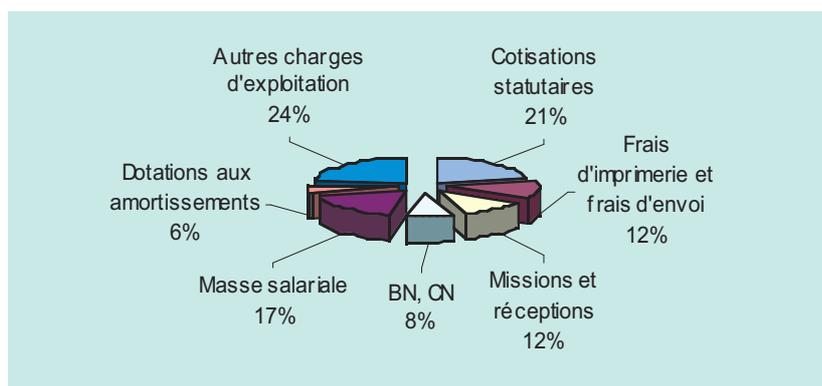
## CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2005-2006

Cotisations statutaires	26%
Frais d'imprimerie et frais d'envoi	13%
Missions et réceptions	14%
BN, CN	6%
Masse salariale	17%
Dotations aux amortissements	5%
Autres charges d'exploitation	19%



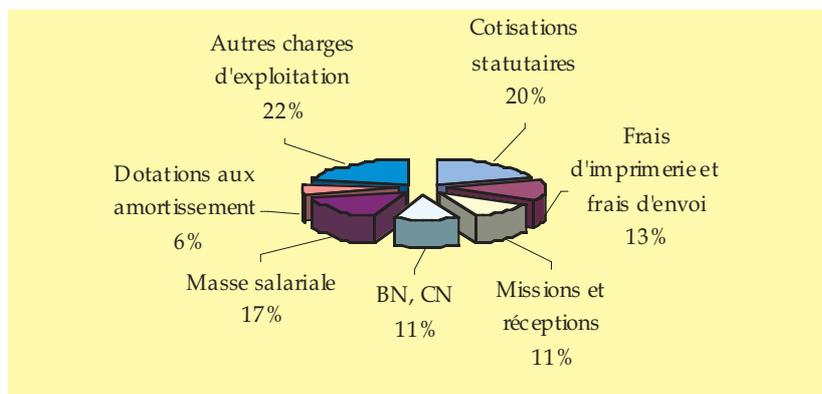
## CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2004-2005

Cotisations statutaires	21%
Frais d'imprimerie et frais d'envoi	12%
Missions et réceptions	12%
BN, CN	8%
Masse salariale	17%
Dotations aux amortissements	6%
Autres charges d'exploitation	24%



## CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2003-2004

Cotisations statutaires	20%
Frais d'imprimerie et frais d'envoi	13%
Missions et réceptions	11%
BN, CN	11%
Masse salariale	17%
Dotations aux amortissements	6%
Autres charges d'exploitation	22%



## BILANS AU 31/08/2006, 31/08/2005, 31/08/2004

En euros	31/08/2006	31/08/2005	31/08/2004
Actif immobilisé	663 679	744 112	814 229
Stocks	0	1 032	939
Créances académiques	969	16 442	37 046
Autres Créances	93 112	80 652	86 352
Trésorerie	337 029	523 246	543 829
Comptes de régularisation	10 296	6 753	1 141
<b>Total bilan Actif</b>	<b>1 105 084</b>	<b>1 372 236</b>	<b>1 483 537</b>

En euros	31/08/2006	31/08/2005	31/08/2004
Réserves de gestion	639 197	601 065	700 757
Insuffisance / Excédent	-146 551	38 133	-99 692
<i>Fonds propres</i>	<b>492 646</b>	<b>639 197</b>	<b>601 065</b>
Provisions pour charges	0	14 367	32 337
Emprunts	335 338	488 981	581 450
Dettes fournisseurs	86 607	88 510	109 193
Dettes fiscales et sociales	29 828	25 034	30 648
Dettes académiques	58 588	772	51 225
Autres dettes	5 554	0	0
Comptes de régularisation	96 524	115 376	77 619
<b>Total bilan Passif</b>	<b>1 105 084</b>	<b>1 372 236</b>	<b>1 483 537</b>

### Comptes d'exploitations produits, précisions :

Les rubriques ventes boissons et vente de restauration correspondent à la vente de café et à l'achat de tickets restaurant. Le compte restauration concerne la participation des salariés, des élus et des collaborateurs du siège à la restauration/caféteria.

### Observations :

#### Comptes :

1. Les comptes se traduisent par une perte cumulée, après amortissements des immobilisations, de 209 K€. En cumulé, le résultat s'élève à un bénéfice de 75 K€ avant prise en compte des dotations aux amortissements.

2. Au cours de l'exercice 2003-2004 des travaux de rénovation des actifs immobiliers ont été entrepris pour un montant de 190 K€, financés pour partie par emprunt (90 K€). Il est nécessaire de rappeler que les actifs sont comptabilisés à leur valeur historique ce qui induit une déconnexion entre la valeur de marché des biens immobiliers et leur valeur comptable.

3. L'endettement s'est nettement réduit suite au remboursement anticipé d'un prêt de 86000€ qui était garanti par un compte bloqué à cet effet. Ce déblocage du compte a permis de ne pas faire appel à un prêt pour financer le coût des élections professionnelles de décembre 2005. L'endettement s'élevait à 496 K€ au 31/08/2003 contre 335 K€ au 31/08/2006. Il représente désormais 50% de la valeur comptable des actifs du Snetaa.

#### Fonctionnement :

En septembre 2004, le Snetaa a modernisé son parc informatique (12 ordinateurs).

En juin 2005, le central téléphonique a été changé afin d'avoir une communication par guidage vocal vers les différents secteurs du siège. Ces deux équipements représentent un coût de 28192€

En mai 2006, pour rendre plus efficace le réseau interne d'ordinateurs et la communication externe via internet,

le serveur a été changé avec un complément de 4 ordinateurs et un équipement réseau plus rapide. L'ensemble fait l'objet d'un contrat de location de 3 ans pour 1329€ par trimestre.

Le Snetaa a développé un logiciel (Snetagest) pour le fichier dans le but d'avoir une meilleure lisibilité des informations à l'interne et vers les académies. Il est opérationnel depuis la rentrée 2006.

#### Rénovations :

Changement du revêtement des sols dans un bureau du 2ème étage et dans 3 bureaux et le couloir du 3ème étage.

Travaux de peinture et réaménagement de l'accueil au 2ème étage en juillet et septembre 2005.

Travaux de remise en état de l'appartement du Simplon en octobre 2005.

Travaux de peinture dans 2 bureaux au 3ème étage du siège en août 2006.

Coût de l'ensemble : 19554€.

#### Sécurité :

Mise aux normes de l'installation électrique de l'imprimerie et de la sécurité incendie du siège en avril 2006 pour 4655€.

#### Note sur le patrimoine :

Le SNETAA est propriétaire depuis 1977 du deuxième étage de l'immeuble du siège au 74 rue de la Fédération Paris 15 . Il a procédé à des acquisitions en 1983, 1997 et 2000 . Il dispose maintenant au siège de 886 m<sup>2</sup> de surface dont on peut estimer la valeur marchande à environ 4 millions d'euros.

Le SNETAA dispose par ailleurs de deux locaux, rue Simplon à Paris, pour un total de 52 m<sup>2</sup> , des sièges de l'académie de l'académie de Toulouse, Bordeaux et Lille et de deux parkings rétrocédés pour un franc symbolique au titre de compensation pour des opérations immobilières réalisées dans le périmètre du siège.